

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

COPIE

DECISION N° 0182 /D/MINHDU DU 22 MAI 2025 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N° 02261-
25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE4/CEA2/HA DU 04 AVRIL 2025, AVEC LE CABINET NTFS,
POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE LOI PORTANT HYGIENE, SALUBRITE PUBLIQUE ET
GESTION DES DECHETS AU CAMEROUN ; PHASE 2. FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICE
2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés
publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de
l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du
décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret
n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code
des marchés publics ;
Vu Le DCE suivant autorisation N° 02261-
25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE4/CEA2/HA DU 04 AVRIL 2025 ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N° 46 du 16 Mai 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant
l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire de la Lettre-Commande
relative au Dossier de Consultation suscité :

DCE	Ville	Attributaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Suivant autorisation N° 02261- 25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/C E4/CEA2/HA DU 04 AVRIL 2025, pour l'élaboration d'un projet de loi Portant hygiène, salubrité publique et gestion des déchets au Cameroun ; phase 2.	Yaoundé	Cabinet NTFS BP. : 12 561 Douala Tél. : 696 645 701/678 858 904	39 995 496	04 mois

Article 2. – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES